



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

BCE

Question écrite n° 79654

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes sur la procédure d'assouplissement quantitatif voulue par la Banque centrale européenne. Par une décision du 22 janvier 2015, la BCE a annoncé sa volonté de progressivement racheter l'équivalent de 1 000 milliards d'euros de dette publique, afin de lutter contre la déflation et l'atonie de la croissance économique. Cette réorientation de la politique de la BCE - voulue dès 2012 par le Président de la République - permet ainsi de sortir du carcan de l'orthodoxie libérale en matière de parité et de taux d'intérêt, puisque la baisse de l'euro face au dollar favorise la compétitivité et la relance de l'emploi, alors que la baisse des taux d'intérêt permet à la France de bénéficier de taux historiquement bas et de ne pas étouffer sous les charges financières. Il voudrait savoir comment le Gouvernement entend mettre à profit cette nouvelle donne monétaire européenne.

Texte de la réponse

L'action de la Banque centrale européenne (BCE) depuis le début de la crise a été fondamentale pour assurer le fonctionnement du marché interbancaire et répondre à l'objectif de stabilité des prix. Pour ce faire, la BCE a décidé de recourir à une série de mesures non conventionnelles pour garantir un apport suffisant de liquidités aux banques européennes. La décision, rendue publique le 22 janvier 2015, de recourir à un programme d'assouplissement quantitatif fait partie de cette nouvelle orientation. Ce programme vise à contrer le risque de déflation, qui a un impact récessif sur l'économie. L'objectif de la BCE est de maintenir la stabilité monétaire en ciblant une inflation à 2 % par an. Le gouvernement soutient la décision de la BCE qui a engendré une accélération de l'amélioration des conditions monétaires et financières de la plupart des Etats, la dépréciation de l'euro, la réduction des primes de risque sur les pays souverains périphériques et la remontée des cours des actions. Ces mesures de politique monétaire contribuent à l'amélioration de la conjoncture économique et facilitent ainsi la poursuite du processus de réforme engagé par le gouvernement au service d'une reprise économique durable. C'est le sens des engagements rappelés par le Premier ministre au président de la BCE lors de sa visite à Francfort le 23 juin 2015.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79654

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3494

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2015](#), page 8077